RÉPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité- Justice-Travail

SGDS

SOCIÉTÉ DE GESTION DES DÉCHETS ET DE LA SALUBRITÉ

Ensemble pour des villes propres et durables

PROCES-VERBAL D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

DAO n° S_DG_63037 du 12 septembre 2022

Objet du Dossier d'Appel d'Offres :

Sélection d'un prestataire pour assurer le traitement phytosanitaire des infrastructures de gestion des déchets (points de regroupement, centres de transfert et centres d'enfouissement technique)

Février 2023

Procès-verbal d'attribution provisoire

Objet : DAO n° S_DG_63037 du 12 septembre 2022 relative à la sélection d'un prestataire pour assurer le traitement phytosanitaire des infrastructures de gestion des déchets (points de regroupement, centres de transfert et centres d'enfouissement technique).

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National

L'an deux mil vingt-trois et le jeudi vingt trois février à 15 heures, dans la salle de réunion de la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité (SGDS) SA, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a procédé à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service : n°414/SGDS SA/DG/DC/DAF/CCQHSE/PRMP/SP-PRMP du 04 octobre 2022.

- Président : Bio Guerra GANSARE, PRMP SGDS SA ;
- Rapporteur : Gildas LAWSON, C/DSEC-PRMP
- Membres :

Administration	Nom et Prénom(s)	Qualité	Observations
SGDS SA	Saïd GOUDOU	Représentant de la Direction Administrative et Financière	Avec voix délibérative
SGDS SA	Chatelet MITHOUN	C/CQHSE	Avec voix délibérative
SGDS SA	Yves BOGNINOU TOUKO	C/DPM	Avec voix délibérative

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le(s) tableau(x) synthèse(s) ci-après :

Lot unique	**Intitulé : sélection d'un prestataire pour assurer le traitement phytosanitaire des infrastructures de gestion des déchets (points de regroupement, centres de transfert et centres d'enfouissement technique)**
Procédures	
Mode de passation	**Appel d'Offres Ouvert National**
Justification	
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	**Procès-verbal N°25-04/DNCMP/CEA/BQ/2022 du 25 juillet 2022.**
Soumissionnaire(s)	
- BENIN ESCO CENTER - AKP VIDJINANGNI - CIPA JESSOUGNON SA - PRESMOTECH - CEDAF - AMD - GROUP GALAXIE SERVICE SARL - CISE AFRIQUE	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	**Motifs**
AKP VIDJINANGNI	Le soumissionnaire a fourni la liste des produits homologués par l'Etat béninois du DAO en lieu et place de la liste des produits à utiliser. L'offre est écartée conformément à l'annexe A-1-2 du DAO.
CIPA JESSOUGNON SA	L'offre du soumissionnaire est évaluée non économiquement la plus avantageuse.
PRESMOTECH	Le produit : « DEODORANT ARRIXACA MILLE FLEURE », prévu pour la désodorisation ne fait pas partie de la liste des produits homologués. Aussi, le principe actif que comporte les produits LAMBDA FORCE 25 EC,

	SOLDAT n'est-il pas conforme à celui de la liste des produits homologués (Confère pages 1 et 4 de la liste des produits homologués par l'Etat béninois annexée au DAO). Il propose du deltamétrine au lieu de lambdacyhalothrine ou de tétrafluorobenzyl. L'offre est écartée conformément à l'annexe A-1-2 du DAO.
CEDAF	La liste des produits phytosanitaires à utiliser n'est pas fournie comme exigée à l'annexe A-1-2 du DAO. Le soumissionnaire a fourni en lieu et place un document intitulé « liste des fournitures associées et calendrier de réalisation » qui ne comporte aucun nom de produits. L'offre est écartée conformément à l'annexe A-1-2 du DAO.
AMD ENGINEERING	L'offre du soumissionnaire est évaluée non économiquement la plus avantageuse.
GROUP GALAXIE SERVICE SARL	Certains produits proposés pour l'exécution de la prestation ne sont pas dans la liste des produits homologués par l'Etat Béninois. Il s'agit du TH4, EM ; alphapor et du Biodestructeur. L'offre est écartée conformément à l'annexe A-1-2 du DAO
CISE AFRIQUE	L'offre du soumissionnaire est jugée anormalement basse. Les éléments de justification présentés ne sont pas de nature à prouver sa capacité à exécuter le marché pour le prix proposé. L'offre est écartée conformément à l'IC 33.5 du Dossier d'Appel d'Offres.
Attributaire	
Nom	BENIN ESCO CENTER
Montant proposé	131 688 000 FCFA TTC
Montant évalué (corrigé)	131 688 000 FCFA TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	**Sélection d'un prestataire pour assurer le traitement phytosanitaire des**

	infrastructures de gestion des déchets (points de regroupement, centres de transfert et centres d'enfouissement technique)
Prix	131 688 000 FCFA TTC
Délai d'exécution	03 ans
Part de sous-traitance (le cas échéant)	-
Variante pris en compte (cas échéant)	-
Autres	-

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) a adopté la proposition d'attribution provisoire ci-après :

La Commission d'Ouverture et d'Evaluation des offres recommande l'attribution du marché à l'entreprise BENIN ESCO CENTER pour un montant toutes taxes comprises de cent trente et un millions six cent quatre vingt huit mille (131 688 000) FCFA.

Le Président a clôturé la séance à 16 heures précises.

Fait à Cotonou, le 23 février 2023
Ont signé :

Le Président

Bio Guerra GANSARE

Le Rapporteur

Gildas LAWSON

Les membres

YVES BOGNIMON
FENECO

Chatelet HITTHOUN

Saïd GOUSSOU MC
Représentant DNF